

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

WHITE MIRROR, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 €, immatriculée au RCS de LYON (69) sous le numéro 839.031.606, ayant son siège social 58, rue Sala – 69002 LYON, a pour objet la réalisation de toutes prestations en lien avec l'activité des agences de publicités, communication et marketing digital.

Elle réalise, pour le compte de clients professionnels, des prestations en matière de communication, telle que stratégie social media, élaboration de charte graphique, audit, benchmark, aide à la mise en place de nouvelle ligne éditorial, rédaction de newsletter, gestion des relations presse, influences, budget publicitaire etc...

1. Objet

Les présentes conditions générales de services (ci-après « CGS ») sont applicables à toutes ventes, fournitures et prestations de services (ci-après « les Prestations ») de WHITE MIRROR (ci-après « le Prestataire ») à ses clients professionnels (ci-après « Client(s) »).

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles le Client confie au prestataire, qui l'accepte, la réalisation des Prestations décrites au devis.

Les Prestations consistent notamment dans la réalisation, par WHITE MIRROR de créations graphiques, numériques, digitales etc... (ci-après « les Créations »).

Les CGS sont accessibles à tout moment sur le site <https://white-mirror.fr/> et prévalent sur tout autre document contradictoire, notamment les éventuelles conditions générales d'achat du Client.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGS préalablement à la commande et les accepte sans réserve. Toute dérogation aux CGS doit être acceptée explicitement par écrit par WHITE MIRROR.

2. Commande

2.1 Sur la base des échanges, explications et éventuels documents préalablement fournis par le Client, WHITE MIRROR lui adresse un devis (ci-après « le Devis »), précisant la nature, le prix et les conditions de réalisation des Prestations.

Sauf mention contraire sur le Devis, celui-ci est valable pendant une durée d'un (1) mois.

2.2 Toute commande est définitive et le contrat valablement conclu (ci-après « le Contrat ») dès lors que le Client accepte le Devis et les présentes CGS en le retournant signé par tout moyen (signature électronique, mail, courrier...) ou en manifestant clairement par tout moyen son acceptation.

Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord du Prestataire.

Le Client règle sans délais les acomptes éventuels mentionnés sur le Devis.

3. Prix

3.1 Le prix applicable est celui en vigueur au jour de l'acceptation de la commande, sauf modification du taux de TVA au jour de la réalisation des Prestations.

Les prix sont exprimés en euros € et s'entendent hors taxes et hors frais.

3.2 Les frais accessoires à l'exécution des Prestations (déplacements, redevances, cotisations, dépôts, annonce, achat/location d'espace etc...) sont à la charge du Client qui les remboursera à WHITE MIRROR sur présentation des justificatifs.

4. Paiement

4.1 Sauf mention contraire au Devis, le règlement des factures établies par WHITE MIRROR intervient comptant et immédiatement à réception de la facture, par prélèvement SEPA.

En cas de retard de paiement, WHITE MIRROR pourra suspendre toute Prestation en cours d'exécution, sans préjudice de toute autre voie d'action et sans préjudice de la mise en œuvre de la clause prévue à l'article 6 « Réserve de propriété ».

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire et dès le jour suivant son exigibilité, l'application de pénalités d'un montant égal taux directeur de refinancement de la BCE, majorée de 10 points, sans préjudice du droit pour WHITE MIRROR de résilier immédiatement le Contrat, dans les conditions définies à l'article « Résiliation anticipée » ci-après, aux torts du Client, outre indemnité forfaitaire légale de 40 €.

5. Annulation – modification – choix des Prestations

5.1 Dans l'hypothèse où, pour quelque cause que ce soit, le Client décidait de mettre fin aux Prestations commandées, une rémunération forfaitaire d'un montant correspondant au restant du prix total à payer pour l'exécution intégrale de la commande sera due par le Client. Cette rémunération sera également due dans le cas où le Client adopterait un comportement qui rendrait impossible la réalisation par WHITE MIRROR des Prestations (notamment en cas de manquement à l'obligation de collaboration prévue ci-après).

5.2 Toute Prestation complémentaire à celles au Devis qui pourrait être demandée par le Client, donnera lieu à une facturation séparée, sur la base d'un nouveau devis préalablement accepté.

Sauf accord écrit de WHITE MIRROR, le devis complémentaire ne saurait entraîner l'annulation des commandes en cours.

6. Réserve de propriété

LES CRÉATIONS (ET L'ENSEMBLE DE LEUR FICHES SOURCES) RÉALISÉES PAR WHITE MIRROR, LIVRÉES OU NON AU CLIENT, DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE WHITE MIRROR.

Cette clause de réserve de propriété s'applique sans préjudice des stipulations de l'article 9.1 relatives à la durée de la cession des droits afférents au création.

7. Durée – Renouvellement - Délais

7.1 Le Contrat est conclu pour la durée prévue au Devis.

7.2 Au-delà, sauf mention contraire au devis et pour les seules prestations susceptibles de faire l'objet d'un abonnement, les engagements sont renouvelés par tacite reconduction pour des périodes successives de douze (12) mois, sauf dénonciation par le Client ou WHITE MIRROR, adressée par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois avant le terme de la période en cours.

7.3 Les délais d'exécution des Prestations sont définis à la commande. Il est toutefois précisé que ces délais sont indicatifs et que leur non-respect n'est pas soumis à sanction, dès lors qu'ils dépendent d'un certain nombre de facteurs techniques ainsi que de la capacité du Client à transmettre toute donnée, documents ou éléments nécessaires à l'exécution des Prestations.

8. Résiliation

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties d'une ou plusieurs obligations lui incombant en vertu des présentes CGS, la partie créancière de l'obligation inexécutée adressera à l'autre partie une lettre recommandée avec avis de réception la mettant en demeure d'exécuter l'obligation lui incombant.

Si dans un délai de 15 jours suivant la réception de la mise en demeure, l'obligation dont la partie défaillante était débitrice n'a pas été exécutée, le Contrat sera résilié de plein droit sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus, tant du chef de la rupture que de l'inexécution de l'obligation considérée.

9. Propriété - Cession - Propriété intellectuelle

9.1. WHITE MIRROR demeure titulaire exclusive de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférents aux Créations réalisées dans le cadre du présent Contrat, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Aucune cession de droits de reproduction, de représentation ou d'adaptation n'est consentie au Client.

WHITE MIRROR concède au Client un droit d'utilisation non exclusif, non cessible et non transférable, strictement limité à la diffusion des Créations sur les seuls comptes de réseaux sociaux expressément mentionnés dans le devis accepté, et uniquement pour les besoins propres du Client.

Ce droit d'utilisation est consenti pour la durée du Contrat. Les Créations publiées sur les comptes de réseaux sociaux mentionnés au devis pourront y demeurer accessibles au public, sous réserve du respect par le Client des conditions d'utilisation définies au présent article.

Le Client s'interdit :

- toute utilisation des Créations sur tout autre support ou canal de diffusion que les comptes de réseaux sociaux mentionnés au devis ainsi que le site internet officiel du Client, à l'exclusion de toute autre exploitation digitale ou publicitaire, notamment supports print, affichage, publicité payante hors périmètre prévu au devis, campagnes média, relations presse, DOOH, supports commerciaux ou événementiels ;
- toute reproduction, adaptation, modification, traduction, transformation, association avec d'autres créations ou réexploitation des Créations, en tout ou partie, sans l'autorisation écrite et préalable de WHITE MIRROR ;
- toute cession, sous-licence ou mise à disposition des Créations à un tiers.

Toute utilisation en dehors du périmètre défini ci-dessus devra faire l'objet d'un accord écrit préalable de WHITE MIRROR et pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

9.2 WHITE MIRROR conserve la propriété pleine et entière des descriptifs, logiciels, plans, dessins, listings et coordonnées des journalistes et influenceurs et autres documents ainsi que des méthodes, du savoir-faire et des outils ou logiciels qui leur sont propres ou développés dans le cadre de l'exécution des Prestations. En conséquence, le Client s'interdit toute utilisation ou communication de ces éléments en dehors de l'exécution des Prestations.

9.3 Les fichiers-sources de l'ensemble des Créations ou plus généralement de tous supports de communication web ou physique déclinés (maquettes graphiques, illustrations, documents imprimés, plaquettes, vidéos) restent la propriété de WHITE MIRROR. La cession des fichiers-sources devra faire l'objet d'un accord écrit préalable de WHITE MIRROR et pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

9.4 Dans le cas d'un recours intenté par un tiers alléguant que des équipement ou documents employés dans le cadre de l'exécution des Prestations contreviendrait à un brevet ou tout autre droit de propriété industrielle ou intellectuel, celui ayant fourni les équipements ou documents litigieux sera seul responsable du règlement du litige et de ses conséquences financières.

9.5 La cession des droits de propriété intellectuelle ou de tout droit d'exploitation sur les créations de WHITE MIRROR intervient dans les conditions particulières ou au contrat établis avec le Client.

9.6 WHITE MIRROR conserve la possibilité d'utiliser les créations résultant de l'exécution des Prestations à des fins de promotion de son activité, de publicité, de prospection commerciale ou toute autre action de formation. Plus généralement, WHITE MIRROR pourra utiliser le nom du Client ou tout autre signe distinctif lui appartenant à titre de référence commerciale.

10. Obligation des Parties

10.1. Obligation de coopération renforcée

10.1.1 La bonne exécution des Prestations implique une collaboration loyale, active et permanente entre WHITE MIRROR et le Client, lesquels s'engagent en conséquence à :

- s'impliquer activement dans l'exécution de ses obligations ;
- se fournir mutuellement dans un délai suffisant, toutes informations et documents nécessaires à la réalisation des Prestations ;

Cette obligation de communication d'information et de suivi est particulièrement renforcée pour le Client.

• s'alerter mutuellement le plus vite possible en cas de difficultés effectives ou prévisibles afin de permettre leur prise en compte le plus rapidement possible et se concerter pour mettre en place la meilleure solution possible dans les meilleurs délais.

Le Prestataire s'engage à recourir à un personnel qualifié et compétent mais demeure libre de désigner et/ou de changer le collaborateur qui assurera la mission auprès du Client.

10.1.2 Il appartient plus particulièrement au Client de veiller et s'assurer de la pertinence et la régularité des informations transmises, condition essentielle de l'exécution des Prestations.

10.1.3 Le Client s'engage également à informer WHITE MIRROR de toute particularité de son entreprise et de son métier susceptible d'influer sur la réalisation des Prestations et à mettre à disposition tous les moyens humains et matériels nécessaires au parfait déroulement des Prestations. A ce titre, le Client donnera toute instruction à son personnel pour que celui-ci collabore pleinement et efficacement avec MIRROR.

10.2 Exécution des Prestations

10.2 Sauf mention contraire au devis, WHITE MIRROR exécute les Prestations dans la limite de 2 allers-retours de corrections (versions V1 à V3) pour chaque phase du projet. Au-delà, une facturation au temps passé sera établie par WHITE MIRROR pour chaque aller-retour de corrections supplémentaire.

10.3. WHITE MIRROR et le Client peuvent convenir que les Prestations seront réalisées directement par l'un des salariés, prestataires ou partenaire du Client, sous le pilotage de WHITE MIRROR et conformément à la commande. Dans ce cas, WHITE MIRROR ne saurait être tenue responsable des fautes techniques commises par le salarié, prestataire ou partenaire du Client dans la réalisation des Prestations.

WHITE MIRROR se réserve la possibilité d'avoir recours à des sous-traitants, prestataires indépendants pour l'exécution de tout ou partie des Prestations, ce dont le Client reconnaît être informé et accepte.

Le Prestataire informe le Client, par écrit et sans délai, dès la finalisation des Prestations.

La réception des Prestations par le Client fait l'objet d'une acception écrite, après vérification de leur conformité au regard des spécifications stipulées au présent contrat et ses annexes éventuelles.

11. Garantie, responsabilité et assurance

11.1 WHITE MIRROR est tenue d'une obligation de moyen et ne garantit aucun résultat consécutif à la réalisation des Prestations.

11.2 Le Client demeure seul responsable de l'utilisation des résultats des Prestations, de leur gestion ou de leur exploitation, notamment de l'exploitation des créations.

La responsabilité de WHITE MIRROR est limitée à la rémunération perçue pour l'exécution des Prestations et en tout état de cause à la somme de vingt mille euros (20.000 €).

11.3 En aucun cas, la responsabilité de WHITE MIRROR ne pourra être engagée par le Client en cas de non-exécution ou de mauvaise exécution de la Prestation qui serait due à la survenance d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit. En tout état de cause, les Prestations réalisées au jour de la survenance de l'évènement de force majeure devront être réglées par le Client.

11.4 La responsabilité de WHITE MIRROR ne saurait être engagée en raison des modifications du fonctionnement et plus particulièrement de la modification des algorithmes des moteurs de recherches, réseaux sociaux ou autres supports utilisés pour l'exécution des Prestations et qui auraient un impact direct ou indirect sur l'exécution des Prestations. Dans ce cas, WHITE MIRROR s'engage à faire ses meilleurs efforts pour adapter l'exécution des Prestations aux modifications éventuellement intervenues.

12. Confidentialité

Les Parties s'engagent réciproquement à titre de clause de confidentialité, pendant toute la durée du Contrat et pendant une durée de trois (3) années après son expiration, pour quelque cause que soit, à la confidentialité la plus totale, en s'interdisant de divulguer, directement ou indirectement, quelques informations, connaissances ou savoir-faire que ce soient concernant l'autre partie et ses modalités de fonctionnement, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre de l'exécution du Contrat, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

La présente clause de confidentialité ne s'applique pas, par nature, aux Créations ayant vocation à être divulguées en application du Contrat.

13. Indépendance - Non-sollicitation

13.1. Les parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée de la Convention, des partenaires commerciaux et/ou professionnels indépendants.

Il appartient au Client, en tant que professionnel, de décider sous sa responsabilité du choix des Prestations commandées. Le Client peut prendre en compte les conseils et recommandations formulés par WHITE MIRROR mais reste responsable de la décision quant au choix des Prestations par rapport à ses attentes et contraintes, notamment financières. De même, le Client sera responsable de la validation de toutes épreuves, BAT ou autres projets, qui seraient soumis à son approbation.

13.3. Le Client ne pourra, pour une période de douze (12) mois suivant la date de fin de la Prestation, objet des présentes, ni débaucher, tenter de débaucher, ni solliciter tout employé de WHITE MIRROR.

Cette renonciation est applicable à toute société du groupe auquel pourrait appartenir le Client, ce dont le Client se porte fort.

En cas de non-respect de la présente clause, le Client sera tenu, à titre de Clause pénale et sans préjudice de l'indemnisation du préjudice subi, au paiement d'une somme forfaitaire égale à douze (12) fois la rémunération brute mensuelle du salarié concerné au moment de son départ.

14. Nullité d'une clause des CGS :

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGS était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions qui demeureront en vigueur entre les parties.

15. Loi applicable – juridiction compétente :

Les CGS sont soumises au droit français.

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRESENT CONTRAT POURRAIT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT SA VALIDITE, SON INTERPRETATION, SON EXECUTION, SA RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU **TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON**.

16. Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, WHITE MIRROR informe le Client qu'elle respecte la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données que ces derniers peuvent être amenés à lui communiquer par toute correspondance. Le Client dispose, en vertu de ces dispositions, d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition au traitement de données le concernant et de portabilité des données en adressant une demande à WHITE MIRROR à l'adresse postale visée en tête des CGS, ou via la rubrique dédiée de son site et en joignant à sa demande une copie de sa pièce d'identité.

Toute inscription est soumise à la réalisation d'un traitement de données à caractère personnel sous la responsabilité de WHITE MIRROR.

Le Client accepte expressément que WHITE MIRROR collecte et conserve les données exclusivement et pour la durée strictement nécessaire pour l'exécution du bilan de compétence et en cas de mise en jeu de sa responsabilité contractuelle et/ou délictuelle. Au-delà de cette durée, les données personnelles ne seront plus conservées.

Le Client accepte expressément que WHITE MIRROR transmette des données le concernant à des partenaires commerciaux. Conformément à l'article 5 (1er paragraphe), a) et à l'article 12 du règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, WHITE MIRROR s'engage à informer les tiers auxquels les informations ont été communiquées de l'utilisation par le Client du droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de tous autres droits au traitement de données le concernant.

Le Client peut exercer ses droits en envoyant un e-mail à aux coordonnées suivantes : hello@white-mirror.fr ou un courrier à l'adresse indiquée en tête des CGS, en mentionnant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, adresse e-mail) et en précisant l'objet de sa correspondance. Il pourra lui être demandé de justifier de son identité.